

Sans rien enlever à l'importance et à la nécessité des discussions officielles parallèles, la revue commandée par la Chambre des communes a l'avantage de se dérouler en public, avec la participation du public et sous la direction de représentants élus du public. La Conférence canadienne des arts voit donc dans le Comité permanent des communications et de la culture le premier véhicule et la principale force susceptible de modifier le traitement fiscal réservé aux arts et aux artistes.

Le Comité n'aura pas la tâche facile. Cependant, en tant que président et membres du Comité à qui le présent mémoire s'adresse, vous pouvez être assurés de l'appui et de la collaboration sans réserve de la Conférence canadienne des arts, de ses organismes membres et de ses membres individuels. Soyez assurés que vos travaux ne seront pas en vain, ni mis sur la même tablette que celle sur laquelle le Rapport Disney ramasse de la poussière depuis tant de temps.

Avec les événements que nous avons vécus dans la dernière année, les milieux artistiques n'ont jamais été aussi émus sur la question de la fiscalité, et les membres de la CCA ont envisagé de manifester publiquement leur mécontentement. Il fallait s'y attendre. Jusqu'ici, cependant, la Conférence canadienne des arts a recommandé de suspendre ces manifestations pour l'instant, pour participer plutôt à votre revue. Nous avons engagé nos membres à communiquer au Comité permanent des communications et de la culture les renseignements et les avis détaillés sur lesquels vous pourrez fonder des conclusions et des recommandations bien pesées. À la fin de votre revue, cependant, nous encouragerons nos membres à ne ménager aucun effort pour assurer l'adoption rapide des recommandations du Comité permanent.

Lors de sa dernière comparution devant le Comité permanent des communications et de la culture au moment où vous abordiez l'étude du rapport du Comité d'étude de la politique culturelle fédérale, la Conférence canadienne des arts a été frappée par le niveau d'intérêt que les membres du Comité portaient à la question de la fiscalité et des arts. Depuis lors, nous avons été impressionnés par l'absence de partisanerie dans cette question et par l'accord de tous les partis quant à son importance. Les innombrables discussions qui ont eu lieu au niveau officiel sur cette question n'ont jamais suscité un tel intérêt et un tel souci, et nous espérons que votre approche exemplaire déteindra sur les revues interministérielles et ministérielles parallèles qui sont déjà en cours.

Dans la suite de notre mémoire, nous exposerons dans les grandes lignes les changements que nous jugeons nécessaires pour résoudre les problèmes qui s'abattent à l'heure actuelle sur les arts et les artistes. Nous laissons à nos associations et organismes membres le soin de vous faire part des détails et des perspectives qui ont trait aux disciplines ou aux secteurs qu'ils représentent. Nous espérons, en outre, que nos membres individuels vous exposeront leurs préoccupations, comme nous les avons incités à le faire. Soulignons dès le départ que, dans l'étude des mémoires présentés au Comité permanent, vous devez garder à l'esprit que nous ne réclamons pas un traitement particulier, mais un traitement juste et équitable, qui